Compte-rendu de la Commission extramunicipale Commerce et entrepreneuriat

Date : 11.02.2019

Présidente : Fabienne Dugas-Raveneau

Secrétaire de séance : Thierry Viaud

Présents : Jacky Botton, Christian Aubert-Lassarade, Philippe Blockelet, Sébastien Brodu, Stéphanie Drouillard, Stéphanie Durand, Pascale Gaudefroy, Lisette Bassant, Catherine Gouet, Chantal Lys, Laurence Moyan, Arnaud Poissonnet, Philippe Robert, Claudine Suire, Sophie Telinge.

Excusés : Mélissa Bernard, Annie Legendre,

Relevé de conclusions

Convocations et fonctionnement

Les convocations seront dorénavant adressées par voie numérique.

Un rythme d'une réunion tous les 2 mois est retenu comme principe, avec toutefois une souplesse nécessaire en fonction de l'état d'avancement des dossiers et d'éventuelles urgences à traiter par la commission.

Taxe sur les enseignes

Le contexte est particulier :

- Les entreprises concernées n'ont pas été informées.
- Les enseignes de moins de 12 m² sont exonérées, pas les pré-enseignes ni les supports publicitaires.
- Le tableau des calculs de la TPLE pour chaque entreprise, remis aux élus de l'ancien conseil municipal, diffère du simple au triple avec le tableau remis par le cabinet d'étude pour mise en œuvre.
- La délibération ayant été votée, la TPLE est applicable au 1er janvier 2019.
- Le cabinet d'étude se rémunère sur montants étendus à partir des titres émis en 2019.

Compte tenu de la situation, il est proposé de :

- Adresser un courrier aux entreprises pour les informer et leur laisser un délai pour, le cas échéant, réduire leurs surfaces d'enseignes et pre-enseignes afin de réduire les montants dus.
- Consacrer l'équivalent des sommes collectées pour lancer un projet qui concerne particulièrement les entreprises : la signalétique.

La commission est favorable à cette démarche proposée par la municipalité.

La réflexion se poursuivra au sein de la commission sur le maintien ou non de la TPLE les années suivantes et dans quelles conditions. Les avis sont partagés notamment du fait de la possibilité que la CDC de Haute-Saintonge puisse décider un jour de sa mise en œuvre, ce qui retirait toute possibilité pour la commune de le faire. Le Président Belot n'y est pas favorable, mais le risque subsiste dans les années futures.

La commission sera associée (en plénière ou en groupe de travail) au projet de signalétique ces entreprises.

Devenir du site de l'intermarché

La municipalité a défendu devant la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) un avis défavorable au projet de Leclerc d'extension de sa surface de vente pour une parapharmacie et un magasin bio. La CDAC l'a suivie.

Une des motivations de cet avis est le souhait d'étudier l'installation d'un magasin de produits, bio et/ou locaux et pour le moins en circuits courts. D'autres projets émergeant sur la transformation des productions locales, il convient de faire vite tout en restant prudent.

Un groupe de travail est constitué pour la phase de pré-projet : Claudine Suire, Christian Aubert-Lassarade et Philippe Blockelet se portent volontaires.

Contact devra être pris avec ATIS, au niveau de la Nouvelle-Aquitaine (claudineSuire).

La région peut apporter une aide financière, mais le projet doit se distinguer de ceux des CDA de Saintes et Royan

La station-service constitue également une préoccupation pour la Municipalité. Une seule station à Pons c'est insuffisant.

Propositions pour le centre-ville

Il s'agit de propositions à portée immédiate. La municipalité souhaite d'abord travailler sur le centre-ville pour ensuite drainer les effets sur les quartiers excentrés (quartier des Aires, gare, Saint Vivien, Gambetta).

- Installation d'artisans d'art dans les commerces vacants – à négocier avec les propriétaires.
- A défaut utilisation des vitrines (vitrines temporaires).
- Instauration d'un dispositif de boutiques à l'essai (voir la fédération des boutiques à l'essai). A voir également avec le tiers-lieux en cours d'installation.
- Réflexion sur le fleurissement de la ville pour associer la pierre et le végétal (plantes vivaces, avec peu d'entretien).
- Réalisation d'un parcours culture et patrimoine (actuellement à l'étude par la Municipalité). Voir avec l'artiste Pierre Martin, ancien pontois.
- Réflexion sur les moyens de maintenir les camping-cars : hébergement en dur sur le camping, ouverture du terrain de camping à leur stationnement (pas seulement sur le trottoir…), meilleure signalétique….
- Installation de cendriers à proximité des halles et d'une manière générale valorisation du site (projet en cours par la Municipalité).
- Contacts à prendre avec des commerçants non-sédentaires pour les faire venir à Pons.
- Sonorisation du centre-ville les jours de marchés et fêtes à retravailler.

Ces propositions seront étudiées avec les services pour mise en œuvre dès que possible.

Les locaux vacants posent question quant aux prix des loyers. Une taxe sur les logements vacants pourrait être une solution.

Pour les propositions à plus long terme, la commission devra travailler ultérieurement sur les leviers pour la dynamisation du commerce en centre-ville. La ville doit innoverpour se distinguer des autres, qui sont engagées dans une course effrénée au développement des zones commerciales excentrées.